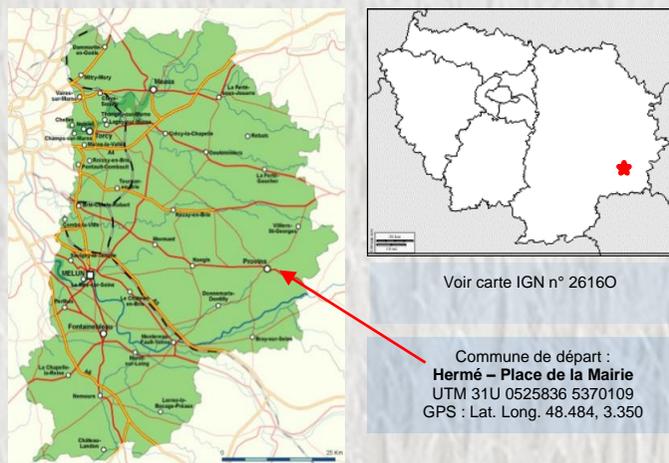


La réserve naturelle de La Bassée

Du village de Servolles, vous apercevrez les coteaux secs situés en lisière de la forêt de Sourduin et vous dominerez la Bassée, vaste plaine inondable de la Seine connue pour ses richesses naturelles. Elle accueille en effet la plus importante forêt alluviale du Bassin Parisien dont une partie est protégée par la Réserve naturelle nationale de la Bassée. Dans les boisements les plus anciens, à l'allure de jungle, se développe l'emblématique vigne sauvage cousine de la vigne cultivée. L'omniprésence de l'eau favorise également les libellules comme le caloptéryx vierge, demoiselle aux ailes fumées qui virevolte au-dessus des noues (nom local qui désigne les ruisseaux de la région).

Une **noue** est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer (évapotranspiration) ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques. Moins ses bords sont pentus, moins elle se remplit rapidement



Voir carte IGN n° 26160

Commune de départ :
Hermé – Place de la Mairie
UTM 31U 0525836 5370109
GPS : Lat. Long. 48.484, 3.350

Accès : Hermé, à 15 km au sud de Provins par les D619 et D78 (à Sourduin)

Informations pratiques : Dénivelé positif : 75 m

Charte du randonneur

- Ne vous écarter pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de détritrus.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage. Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Hermé Entre solines et noue



Zone humide de La Bassée :Photo : EPTB Seine Grands Lacs ©

« Au pays de la Vieille Seine et des fossés herbeux »,
parcourez les sous-bois et prenez de la hauteur pour
découvrir la vallée de la Seine...



Bécassine des marais – Photo O.T ©



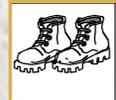
11,7 km



3 h 00



Jaune



Moyen

Mise à jour - Août 2020 -

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -

Entre solines et noue



- 1 De la place de la mairie, partir en direction de l'église et suivre à gauche le chemin de la Boisse au Barde.
- 2 Au carrefour, prendre le chemin à droite (après 300m, à gauche, vieux pont à trois arches menant à la Motte-Bonnot ; motte féodale seigneurie mentionnée en 1249 érigée en baronnie et relevant de la grosse tour de Provins). Continuer le chemin jusqu'à la D 78.
- 3 Couper la route et suivre sur 450 m le chemin à droite. Virer à droite dans un chemin qui rejoint la D 18. La suivre à gauche pour franchir la voie ferrée. Juste après, s'engager à droite sur une petite route qui mène à Servolles. Traverser le hameau avant de grimper sur le chemin à droite. Au bout, tourner à gauche puis, monter à droite vers le bois pour le longer à droite.
- 4 À la croisée (point culminant du circuit : vu sur la Bassée), descendre en face la ligne de crête, contourner le bois par la droite et atteindre les silos. Couper la D78, emprunter le chemin à droite et celui à gauche longé par la ligne électrique.
- 5 Au croisement, suivre à droite, couper la D18 et entrer dans Les Chaises. Après le château d'eau, prendre la rue à droite. Dans le virage à droite, bifurquer dans la sente en face et continuer par la rue qui tourne à droite. Emprunter la rue du Pont-des-Chaises) à gauche et passer le pont sur la voie ferrée
- 6 Prendre à gauche la D49a1, puis la rue à droite. Elle se prolonge en chemin. Retrouver le carrefour de l'aller.
- 2 A droite, par l'itinéraire utilisé à l'aller, rejoindre la mairie d'Hermé.



Grèbe huppé - Zone humide de la Bassée – Photo : ANVL - T.Jourdain ©

Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".